



## **Délibération fixant le montant de participation à la journée professionnelle organisée par le CTLES sur la conservation partagée ainsi que les dépenses à engager pour cette manifestation**

Le CTLES organisera dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre de l'année 2011 une manifestation professionnelle sur le thème de la *Mutualisation et de la coopération dans le cadre de la conservation partagée*.

Cette manifestation, qui s'adresse aux professionnels des bibliothèques, se déroulera à Paris sur deux journées.

Il est proposé au Conseil d'administration de se prononcer par un vote sur le montant de la participation aux frais qui sera demandée à l'ensemble des participants :

- Ce montant est fixé à 60€ par participant

Au regard des inscriptions suscitées lors de la journée professionnelle organisée en 2010, cette manifestation devrait rassembler en 2011 une centaine de participants.

Le montant des recettes serait de 10 000€. Ce montant permettra de couvrir l'ensemble des frais engagés pour l'organisation de ces deux journées professionnelles.

Le CTLES a sollicité la participation de sponsors choisis parmi les sociétés spécialisées dans le traitement de l'information, les systèmes intégrés de gestion de bibliothèques, les banques de données ou encore dans la gestion d'abonnements, pour la prise en charge des deux buffets organisés pour ces journées.

Les dépenses se décomposent de la manière suivante :

- les frais engagés pour les billets de deux intervenants étrangers (1 intervenant de Belgique et 1 intervenant de Grande-Bretagne) ainsi que les nuitées (2 nuitées) et les repas sont estimés à 1 500€.
- Les frais engagés pour l'impression de la plaquette de présentation de cette manifestation sont estimés à 1 000€.
- Les frais engagés pour la location de deux cars qui permettront aux participants de rejoindre le site de Bussy-Saint-Georges pour une visite du CTLES sont estimés à 1 500€.
- La prise en charge des deux buffets 6 000€

**Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote sur le montant de la participation aux frais qui sera demandée à l'ensemble des participants et qui est fixée à 60€ par participant.**

**Le Conseil d'administration est appelé à se prononcer par un vote :**

- **sur la prise en charge des frais de transport des 2 intervenants étrangers, sur la base du billet le moins cher<sup>1</sup> et sur présentation de ces titres de transport, ainsi que sur le remboursement des frais liés aux déplacements entre les gares ou aéroports et entre l'hôtel et le lieu du séminaire ;**
- **sur la prise en charge des nuitées d'hôtel dans la limite de 150€ par personne et par nuitée (2 nuitées X 2 personnes).**

**Les repas des intervenants étrangers sont à leur charge et ne feront l'objet d'aucun remboursement.**

<sup>1</sup> Sur la base du billet le moins cher entre 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> classe en fonction des offres promotionnelles

**BUDGET PREVISIONNEL**

Dépenses			Recettes		
Comptes	Rubriques	Montant	Comptes	Rubriques	Montant
623	Impression de la plaquette de présentation	1 000€	7088	Participations financières des participants aux frais d'organisation	6 600€
624	Location de deux cars pour la visite du CTLes	1 500€	778	Apport financier des sponsors	3 400€
6256	Prise en charge des billets de train et d'avion pour les deux intervenants étrangers	900			
6256	Prise en charge des deux nuitées d'hôtel pour les intervenants (150*2*2)	600€			
6257	Prise en charge des deux buffets + pause café	6 000€			
<b>Total</b>		10 000€	<b>Total</b>		10 000€